

INTERPOL

AUT TRAVAIL



2004

RAPPORT D'ACTIVITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SERVICES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION POLICIÈRE MONDIALE SÉCURISÉE

Système mondial de communication policière d'Interpol : I-24/7	2
La communication par la voie d'Interpol	4

SERVICES EN MATIÈRE DE DONNÉES OPÉRATIONNELLES AUX FINS DU TRAVAIL DE POLICE

Bases de données	5
Notices	8

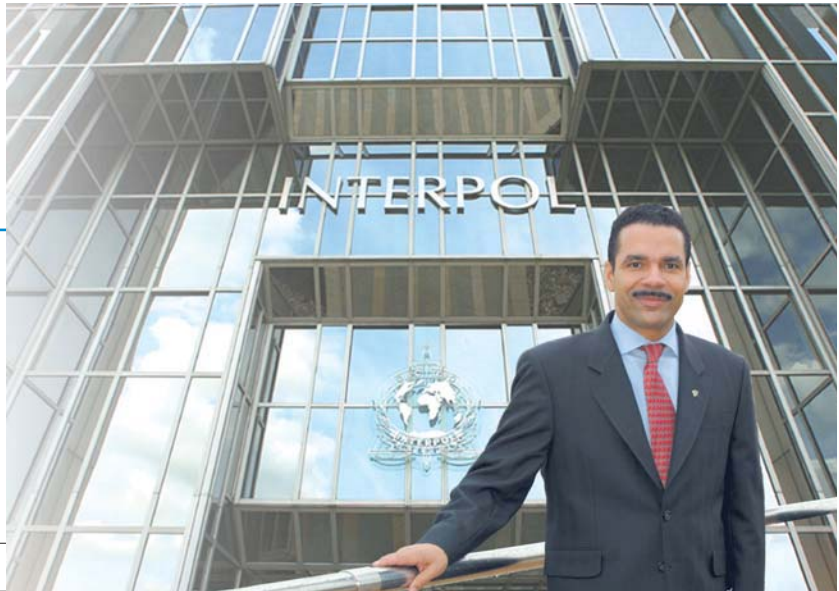
SERVICES EN MATIÈRE D'APPUI OPÉRATIONNEL DE POLICE **10**

Le Centre de commandement et de coordination	10
Domaines de criminalité prioritaires	12
Sûreté publique et terrorisme	12
Stupéfiants et criminalité organisée	15
Trafic d'êtres humains	16
Criminalité financière et liée aux technologies de pointe	18
Malfaiteurs en fuite	19
Analyse criminelle	20
Activités d'Interpol dans les régions	20
Afrique	20
Amériques	23
Asie et Pacifique Sud	24
Europe	25
Afrique du Nord et Moyen-Orient	25

ACTIVITÉS D'APPUI **26**

Relations publiques, communication et publications	26
Ressources humaines	27
Synthèse des comptes de l'exercice 2004	27

Crédits photo:
Angel Sanhuezo - *Le Tout Lyon*
Service photographique d'Interpol
Photodisc



Ronald K. Noble

Alors que 2004 touchait à sa fin, un gigantesque tsunami a dévasté le sud-est de l'Asie et tué plus de 200 000 personnes. Cette catastrophe du 26 décembre a déclenché ce qui allait devenir la réponse opérationnelle la plus importante jamais apportée par Interpol. Immédiatement, le Centre de commandement et de coordination d'Interpol est passé à l'action, proposant de fournir un soutien en matière de communication aux pays frappés, de coordonner le déploiement des professionnels envoyés par tous les pays pour procéder à l'identification des victimes, et de déployer des cellules de crise.

Les équipes d'identification dépêchées sur place par un certain nombre de pays membres, les cellules de crise, le Centre de commandement et de coordination et un groupe international de soutien à la gestion de crise allaient s'employer, au cours des mois qui ont suivi, à concevoir un système permettant de faire face non seulement à cette catastrophe mais aussi à toute tragédie de grande ampleur nécessitant une réaction rapide et coordonnée de la part de la police.

Toujours à la fin de 2004, plusieurs équipes composées de membres du personnel d'Interpol oeuvraient aux préparatifs de ce qui allait être la réunion internationale la plus importante jamais accueillie par l'Organisation – la 1^{ère} Conférence mondiale Interpol sur la prévention du bioterrorisme –, et qui, en mars 2005, allait rassembler plus de 500 délégués venus de 155 pays.

Les bases de ces deux initiatives de premier plan, ainsi que d'autres succès qui ont suivi, ont été jetées en 2004, alors qu'un ensemble d'actions et de procédures importantes mises en œuvre par Interpol commençaient à porter leurs fruits.

Cette année a également vu l'élection du premier Président d'Interpol originaire d'Afrique,

M. Jackie Selebi. De nouveaux membres – un Britannique, un Mexicain et un Chilien – ont été élus au Comité exécutif, et le Tadjikistan est devenu le 182^{ème} membre de la famille Interpol.

Tout au long de 2004, l'attention est demeurée résolument centrée sur les trois fonctions essentielles de l'Organisation : fournir des services en matière de communication policière mondiale sécurisée, de données opérationnelles aux fins du travail de police, et d'appui opérationnel de police.

Des progrès considérables ont été accomplis en 2004 dans les activités relevant de chacune de ces fonctions essentielles, grâce au dévouement dont a fait preuve le personnel d'Interpol et des Bureaux centraux nationaux. A la fin de l'année, plus de 70 % des pays membres étaient raccordés à I-24/7, le Système mondial de communication policière d'Interpol. Nos bases de données criminelles internationales contenaient plus d'enregistrements de meilleure qualité que jamais, ce qui les rendait d'autant plus utiles aux enquêteurs de police. Enfin, l'éventail et la qualité des autres services d'appui offerts par Interpol aux fins du travail de police dans toutes les régions présentaient de nettes améliorations.

Je suis particulièrement fier de signaler que le nombre de nouvelles Notices rouges a augmenté de 40 % en 2004, passant à plus de 1 900, et que près de 3 000 individus faisant l'objet de notices ou de diffusions Interpol ont été arrêtés en 2004.

Malgré tout, cela n'est pas suffisant. Nous devons continuer à améliorer et à développer nos services aux polices du monde. Le principal défi à relever demeure de rapprocher les bons partenaires oeuvrant dans le domaine de l'application de la loi dans le monde entier, en mettant à leur disposition des outils et services adaptés, de sorte qu'un nombre toujours plus important de malfaiteurs internationaux puisse être traduit en justice chaque année.

Ronald K. Noble

La première fonction essentielle d'Interpol, qui est la prestation de services en matière de communication policière mondiale sécurisée, recouvre l'échange, le stockage et le traitement rapides et efficaces d'informations essentielles. L'objectif est de relier les pays membres et de leur permettre d'accéder en toute fiabilité et sécurité à des informations et services de police.

SYSTÈME MONDIAL DE COMMUNICATION POLICIÈRE D'INTERPOL : I-24/7

Fin 2004, 72 % des pays membres d'Interpol (soit 131) étaient raccordés au système I-24/7, de même que 21 autres sites répartis à travers le monde, parmi lesquels les sous-B.C.N. et les Bureaux sous-régionaux (B.S.R.) d'Interpol ainsi que certaines organisations régionales oeuvrant dans le domaine de l'application de la loi. Au cours de l'année 2004, 47 pays et 11 sites ont été raccordés, dont certains n'avaient jamais pu être reliés à l'ancien réseau de télécommunications d'Interpol. Les pays ne disposant pas de l'infrastructure appropriée – notamment une quarantaine de pays africains – devaient être raccordés dès que possible au moyen d'une liaison satellite de haute technologie.

Grâce à sa souplesse technique, le système I-24/7 permet de raccorder des sites autres que les Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) et de faire bénéficier les fonctionnaires chargés de l'application de la loi travaillant sur le terrain des services d'Interpol. Il accroît par ailleurs le rôle des B.C.N., qui doivent désormais superviser la planification et la mise en œuvre de l'élargissement de l'accès à I-24/7 à d'autres services chargés de l'application de la loi, et ce actuellement dans plus de 40 pays. Le Secrétariat général fournit en permanence des services de conseil et d'assistance afin d'aider les pays à mettre au point des systèmes qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Sécurité et contrôle d'accès



La sécurité du système I-24/7 est régie par une charte qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 2003. Cette charte constitue un cadre solide pour le système de communication le plus sécurisé qu'Interpol ait jamais mis en œuvre. Elle associe les meilleures techniques qui soient et des procédures rigoureuses supervisées par l'Officier de sécurité national (OSN) de chaque B.C.N.

Les OSN se réunissent régulièrement pour débattre des problèmes rencontrés par les pays et le Secrétariat général en ce qui concerne la sécurité du système I-24/7. Ils recherchent et proposent des solutions pour faire face aux menaces nouvelles et potentielles, et examinent et recommandent des règles pour préserver la sécurité du système. L'une de leurs recommandations a déjà été mise en œuvre, à savoir la création d'un deuxième compte utilisateur d'OSN afin d'assurer une permanence en matière de sécurité et une prise de relais efficace. Tous les B.C.N. ont été vivement encouragés à adopter cette mesure.

Nouveaux services

Les services I-24/7 sont accessibles via le Tableau de bord et sont disponibles dans les quatre langues officielles d'Interpol (anglais, français, espagnol et arabe). Ils sont régulièrement examinés par le Secrétariat général et le Groupe consultatif d'utilisateurs I-24/7, qui se réunit tout au long de l'année.

Les aménagements qui ont été apportés en 2004 en réponse aux demandes spécifiques du groupe d'utilisateurs sont les suivants :

- > ajout du livret d'adresses des B.C.N. ;
- > augmentation de la largeur de bande afin d'accroître la vitesse de consultation lors des périodes de forte demande, avec la possibilité de procéder à d'autres mises à niveau en cas de besoin ;
- > installation de lignes de secours par des fournisseurs de services Internet indépendants ;
- > revue de presse internationale des événements ayant un lien avec Interpol ;
- > amélioration de la connectivité « B to B » pour l'élargissement de l'accès au-delà des B.C.N. ;
- > nouvelle option permettant d'exporter sur les systèmes informatiques nationaux les résultats des recherches effectuées dans les bases de données ;
- > ajout d'une distinction obligatoire entre les recherches d'ordre opérationnel et celles d'ordre administratif ;
- > nouveau formulaire « message d'alerte sécurité » pour demander la publication de notices orange ;
- > mise à jour du formulaire de diffusion, qui comporte désormais les éléments relatifs au nouveau mandat d'arrêt européen ;
- > mise en place d'une fonctionnalité permettant d'effectuer des recherches directes dans la base de données sur les œuvres d'art volées.

Formation I-24/7

L'utilisation optimale du système I-24/7 repose sur une formation efficace. La stratégie adoptée comporte à la fois des méthodes d'enseignement traditionnelles et des modules de formation en ligne exécutés de façon autonome. Un programme de « formation de formateurs » a été mis en œuvre à l'échelle régionale afin que tous les pays soient à même de tirer le meilleur parti du système. En 2004, neuf formations ont eu lieu en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Amérique centrale, en Amérique du Nord et en Europe. Un certain nombre de fonctionnaires originaires d'Europe et du Moyen-Orient ont également reçu une formation individuelle. Au total, 135 pays disposaient à la fin de l'année de leur propre formateur I-24/7.

Des techniciens des B.S.R. ont été formés au Secrétariat général, à Lyon, et plusieurs d'entre eux ont, depuis lors, pu apporter une aide non négligeable au déploiement du système I-24/7 en Afrique. Par ailleurs, 11 formations ont été organisées pendant l'année au Secrétariat général, auxquelles ont participé quelque 80 policiers et membres du personnel.



Dans le cadre de la stratégie globale de communication à l'intention des B.C.N., Interpol a élaboré du matériel de promotion et de communication (brochures, CD-ROM, fiches pratiques, présentations PowerPoint, etc.) afin d'encourager les pays membres à utiliser le système I-24/7 comme un service de police intégré et pas simplement comme un réseau de télécommunications. Des informations ont régulièrement été communiquées aux pays membres au moyen de fréquents bulletins I-24/7, et un B.C.N. modèle a été utilisé pour présenter les outils Interpol disponibles via le système.

Coût du système I-24/7

Bien que le système de communication I-24/7 offre des services nettement supérieurs, son coût de fonctionnement est très inférieur à celui de l'ancien système X.400 ou d'autres dispositifs. Les dépenses annuelles de communication et de maintenance ont diminué de plus de 70 %, passant de 3,4 millions d'euros en 2002 à 1 million en 2004. Une fois que tous les pays auront été raccordés, le coût de la mise en œuvre du système I-24/7 devrait être de deux tiers du coût initialement prévu pour le remplacement du système X.400.

LA COMMUNICATION PAR LA VOIE D'INTERPOL

Le nombre de messages échangés au moyen du réseau intégré I-24/7 a doublé par rapport à 2003, pour atteindre 6,7 millions en 2004. Les B.C.N., constamment encouragés par le Secrétariat général à lui envoyer davantage de messages, ont réagi de façon positive. Cette progression contribue à accroître la quantité des informations contenues dans les bases de données centrales et à en améliorer la qualité, ce qui, en retour, favorise l'augmentation des recherches fructueuses dans ces bases de données et l'amélioration de la qualité des résultats obtenus.

Le trafic de messages dans toutes les régions a connu une formidable progression entre 2002 – année de l'introduction du système I-24/7 – et 2004. Pendant cette période, il s'est accru de près de 500 % dans les Amériques, de 250 % en Asie, de 200 % en Europe, de 150 % en Afrique, et de 90 % en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

La région Europe continue de représenter plus de la moitié des messages échangés via I-24/7, mais cette situation pourrait changer une fois que les pays d'Afrique seront tous raccordés au système et que les autres régions auront davantage l'habitude de l'utiliser.

Le trafic de messages a fortement progressé pour chaque région d'Interpol entre 2002 et 2004 :

Moyen-Orient et Afrique du Nord : + 90 %

Afrique : + 150 %

Europe : + 200 %

Asie : + 250 %

Amériques : + 500 %

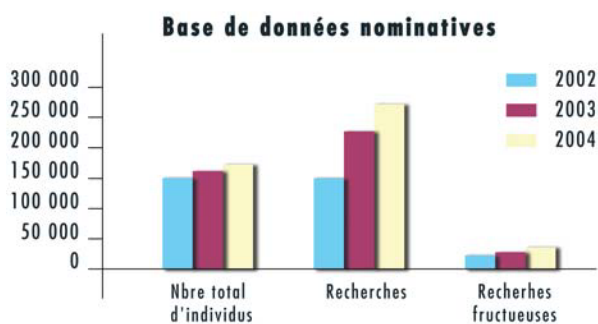
Cette deuxième fonction essentielle d'Interpol recouvre l'élaboration de programmes et de services en matière de données aux fins du travail de police, tels que les bases de données mondiales contenant des noms, des empreintes digitales, des photographies, des profils génétiques, des documents de voyage et d'identité, et des notices.

BASES DE DONNÉES

En règle générale, les bases de données d'Interpol contiennent plus d'enregistrements, sont plus fréquemment consultées et connaissent une augmentation des recherches fructueuses.

Données nominatives

Le nombre d'enregistrements figurant dans la base de données nominatives s'est accru de plus de 7 % en 2004, pour atteindre 166 000. Plus ses données augmentent et s'améliorent en qualité, plus cette base devient utile pour les services chargés de l'application de la loi, comme le montre la hausse de près de 20 % du nombre de recherches effectuées en 2004. Le résultat est un total d'environ 33 000 recherches fructueuses, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2003.



Empreintes digitales

Suite aux efforts considérables déployés en 2004 pour enrichir la base de données d'Interpol sur les empreintes digitales, cette base comptait à la fin de l'année près de 40 000 enregistrements, ce qui représente une augmentation de 5 %. L'accès via I-24/7 a été un facteur important de promotion du système automatique de reconnaissance des empreintes digitales (AFIS), qui a été particulièrement valorisé dans certains pays.

En disposant d'une base de données plus volumineuse et de données plus pertinentes, Interpol pourra accroître le nombre d'identifications et de confirmations d'identité.

ADN

Interpol met actuellement en place une passerelle internationale en matière d'ADN qui permet d'accéder directement à un système centralisé de comparaison de profils d'ADN. Comme toujours, les législations applicables diffèrent d'un pays à l'autre. Une Charte Interpol a donc été élaborée avec l'aide de partenaires internationaux, afin de résoudre les problèmes relatifs à la protection des données et à la vie privée.

Fin 2004, la base de données génétiques contenait 14 215 profils provenant de 28 pays. Cela représente une augmentation considérable par rapport aux 74 enregistrements seulement qui y figuraient en juillet 2003.



La première recherche fructueuse dans cette base – un échantillon provenant d'une scène de crime slovène et un échantillon de référence croate – a eu lieu en avril 2004.

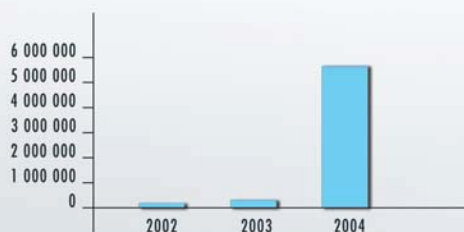
Documents de voyage perdus / volés

Ces documents sont de plus en plus utilisés pour faciliter les entreprises illégales et sont extrêmement utiles aux organisations criminelles ou aux malfaiteurs se livrant à des activités telles que l'exploitation de filières d'immigration clandestine, le trafic de drogues, la criminalité économique et la fraude aux cartes de paiement. Grâce à la base de données d'Interpol, les B.C.N. peuvent vérifier rapidement si un document a été volé ou appartient à un lot de documents d'identité volés, puis contacter les autorités nationales compétentes afin d'obtenir des informations plus détaillées. L'accès à de telles informations est particulièrement utile aux postes-frontières.

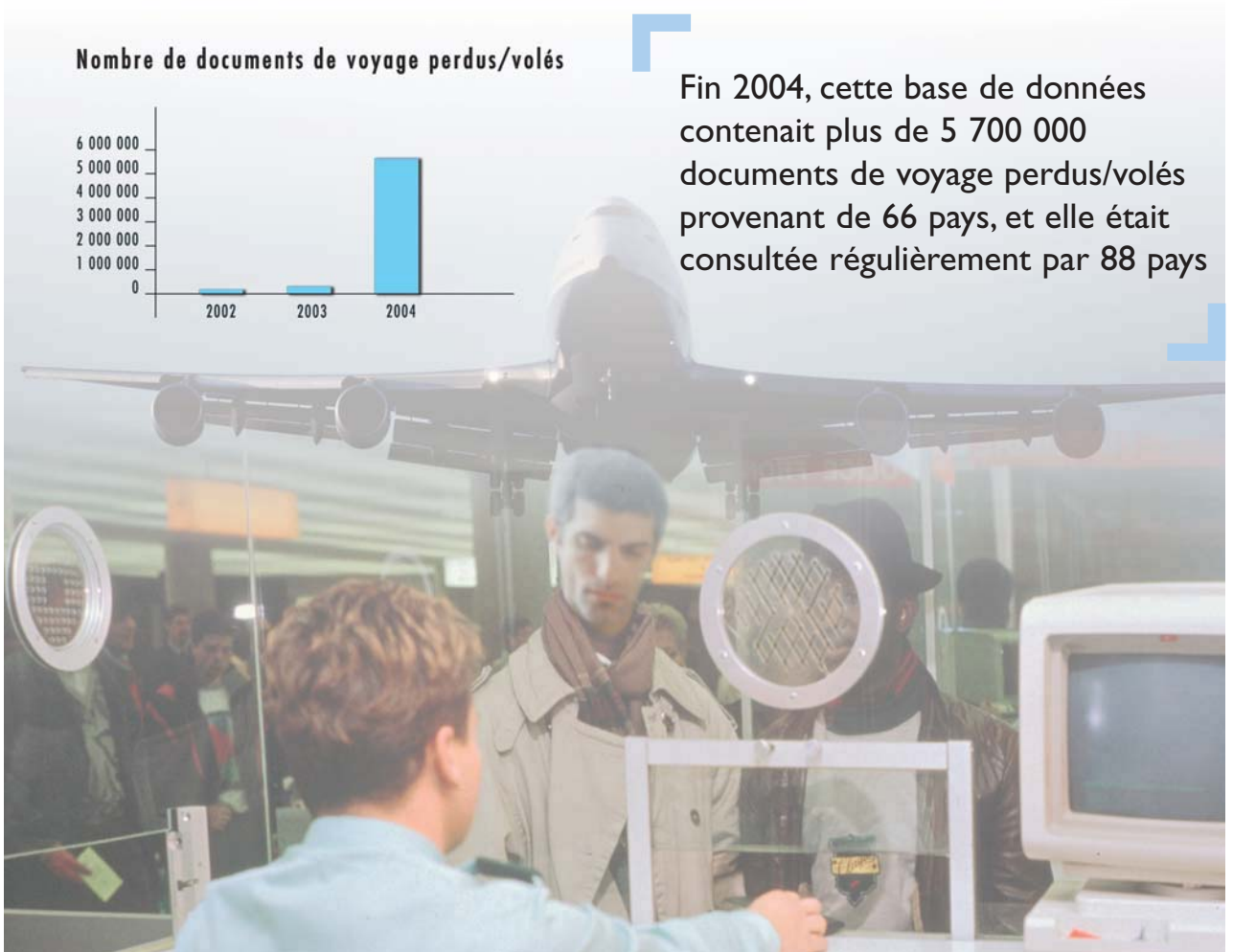
Fin 2004, cette base de données contenait plus de 5 700 000 documents de voyage perdus/volés provenant de 66 pays, et elle était consultée régulièrement par 88 pays, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 299 000 enregistrements qu'elle renfermait en 2003. Cette base de données a certes connu une croissance exponentielle depuis sa création en 2002 – époque à laquelle elle ne contenait que 159 000 enregistrements –, mais il est bien évident que des millions de documents de voyage volés non répertoriés sont encore en circulation.

Cette base de données a reçu en 2004 une importante impulsion, après que l'Union européenne, le G8 et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) aient recommandé à leurs pays membres de l'utiliser et de l'alimenter.

Nombre de documents de voyage perdus/volés



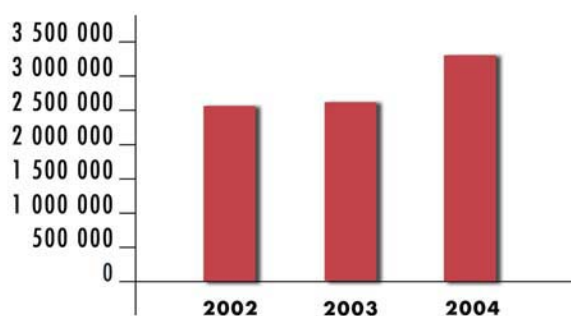
Fin 2004, cette base de données contenait plus de 5 700 000 documents de voyage perdus/volés provenant de 66 pays, et elle était consultée régulièrement par 88 pays



Véhicules volés

Au cours de l'année 2004, 85 pays ont communiqué à Interpol des données provenant de leur fichier national sur les véhicules volés, et 119 ont utilisé régulièrement la base de données de l'Organisation. Fin 2004, la base de données contenait des informations sur 3 236 685 véhicules, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à 2003. Le nombre de recherches dans cette base a augmenté de 15 %.

Nombre de véhicules volés



Images d'abus pédosexuels

En 2004, la base de données d'Interpol sur les images d'abus pédosexuels a continué de jouer un rôle clé dans la coordination mondiale des activités menées en matière d'identification des victimes. La base de données contient plus de 400 000 images. Depuis sa création, plus de 300 enfants ont été officiellement identifiés, et 68 ont été sauvés pendant la seule année 2004 grâce à la collaboration de 21 pays.

Les activités du Secrétariat général dans ce domaine sont les suivantes :

- > analyse des images ;
- > intermédiaire facilitant le contact et la communication entre les pays membres ;
- > échange d'informations et de renseignements avec d'autres organismes ;
- > mise en commun de compétences techniques avec d'autres organisations ;
- > formation de fonctionnaires à l'identification des victimes d'abus pédosexuels ;
- > élaboration de nouvelles stratégies en matière d'identification des victimes d'abus pédosexuels.



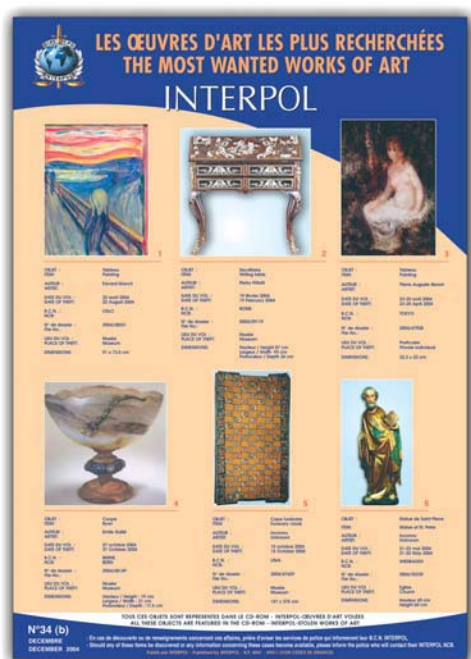
Œuvres d'art volées

La base de données sur les œuvres d'art volées contient plus de 25 000 enregistrements émanant de 109 pays. Chaque année depuis 2002, cette base s'est enrichie de plus de 500 nouvelles affaires



Note : Les biens culturels volés en Iraq expliquent le nombre anormalement élevé de nouvelles entrées en 2003.

La Cellule spéciale Interpol chargée de retrouver les biens culturels volés en Iraq a continué de se réunir en 2004, poursuivant ses travaux sur les procédures concrètes d'identification et de récupération desdits biens. Interpol a été désigné comme le point de contact pour le recueil, l'analyse et la diffusion des informations relatives aux saisies et aux enquêtes policières dans le domaine des œuvres d'art.

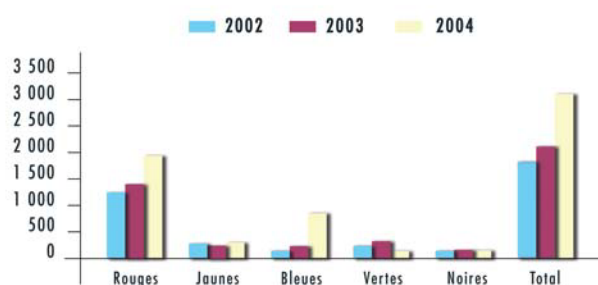


NOTICES

Les notices Interpol sont un outil essentiel pour la coopération policière internationale, et leur utilisation a connu une augmentation régulière qui a concorde avec l'utilisation croissante du système I-24/7 et du procédé électronique de demande de publication de notices. On dénombre pour les individus les cinq types de notices suivants :

- > Notice rouge - Utilisée pour demander l'arrestation ou l'arrestation provisoire en vue d'extradition d'individus recherchés, fondée sur un mandat d'arrêt.
- > Notice jaune - Utilisée pour aider à retrouver des personnes disparues, en particulier des mineurs, ou à identifier des personnes qui ne peuvent le faire en raison de leur incapacité.
- > Notice bleue - Utilisée pour recueillir des informations complémentaires sur des individus concernant leur identité ou leurs activités illicites dans le cadre d'une affaire pénale.
- > Notice verte - Utilisée pour alerter et communiquer des informations de police sur des individus ayant commis des infractions pénales et susceptibles de récidiver dans d'autres pays.
- > Notice noire - Utilisée pour rechercher l'identité d'une personne décédée dont le corps n'a pas été identifié.

Notices publiées



En 2004, 3 161 notices ont été publiées. Le nombre de nouvelles notices rouges s'est élevé à 1 924, soit une augmentation d'environ 40 %. Le recours aux notices bleues a lui aussi connu un accroissement spectaculaire, de près de 400 %. Cela s'explique en partie par la politique volontariste adoptée par le Secrétariat général du fait de ses activités en matière de lutte antiterroriste et de soutien aux enquêtes sur les malfaiteurs en fuite.

Un autre outil largement utilisé est la « diffusion », qui est un message envoyé par les B.C.N. via le système de communication d'Interpol. A la différence de la notice Interpol – dont la publication doit être officiellement approuvée par le Secrétariat général –, une diffusion peut être envoyée immédiatement par un B.C.N. à certains pays membres d'Interpol ou à tous. Les diffusions sont un moyen simple, répandu et efficace de transmettre aux services de police des autres pays un message d'alerte et de demande d'aide en ce qui concerne un individu recherché. En 2004, 8 692 diffusions ont été publiées.

Interpol a introduit en 2004 un nouveau type de notice, ce qui n'était pas arrivé depuis 1946. Les notices orange ont été créées dans le but d'alerter la police, les organismes publics et les autres organisations internationales des éventuelles menaces auxquelles pourraient les exposer des armes dissimulées, des colis piégés et d'autres objets ou matériaux dangereux. Les notices orange comportent des informations détaillées et des images concernant des objets ou d'autres menaces qui pourraient s'avérer préoccupants pour les services de sécurité du monde entier. En 2004, Interpol a publié 15 de ces nouvelles notices.



10 SERVICES EN MATIÈRE D'APPUI OPÉRATIONNEL DE POLICE

Cette troisième fonction essentielle de l'Organisation vise à renforcer le rôle des Bureaux centraux nationaux et à ce que le Secrétariat général réponde mieux à leurs besoins. Il s'agit en même temps de s'attacher à mieux cibler la gestion des Bureaux sous-régionaux tout en les intégrant davantage dans l'activité globale d'Interpol.

C'est dans ce cadre que sont menées des activités opérationnelles et de soutien d'urgence dans des domaines de criminalité définis comme prioritaires – sûreté publique et terrorisme, stupéfiants et criminalité organisée, trafic d'êtres humains, criminalité financière et liée aux technologies de pointe, malfaiteurs en fuite.

Cette troisième fonction vise également à renforcer l'interaction et la coopération avec d'autres organisations internationales

LE CENTRE DE COMMANDEMENT ET DE COORDINATION

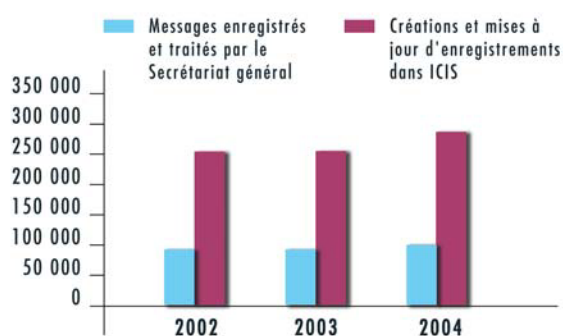
Le Centre de commandement et de coordination (CCC) est le nœud vital entre les pays membres et le Secrétariat général pour toutes les activités de police opérationnelles. Il constitue un point unique à contacter pour les services chargés de l'application de la loi des pays membres confrontés à une situation de crise, à qui il prête assistance dans n'importe laquelle des quatre langues officielles d'Interpol. Ses trois missions principales sont les suivantes :

- > Déterminer le degré de priorité de toutes les informations parvenant au Secrétariat général et répondre immédiatement aux demandes urgentes.
- > Assurer la coordination de l'échange d'informations et de renseignements lors d'importantes opérations faisant intervenir des services de police de différents pays.
- > Remplir des fonctions de soutien à la gestion de crise en cas d'événement international grave tels que des attentats terroristes de grande ampleur; et coordonner l'apport d'une assistance spécialisée et les aspects opérationnels de l'action des Cellules de crise du Secrétariat général.

Les messages

Comme chaque année, la majeure partie des messages transitant par le système de communication Interpol sont échangés entre B.C.N., ceux-ci décidant si le Secrétariat général doit être mentionné ou non en copie. Le Secrétariat général examine avec attention tous les messages qu'il reçoit en vue de définir les éventuelles mesures à prendre. En 2004, le nombre des messages reçus a été de 101 048, soit une progression de 10,6 % par rapport à l'année précédente. Les mesures prises à la suite de l'examen des messages vont de l'offre directe d'assistance à l'enregistrement d'informations supplémentaires dans les bases de données d'Interpol. C'est ainsi qu'en 2004, 288 845 nouveaux enregistrements ou mises à jour ont été effectués dans le Système de documentation criminelle d'Interpol (ICIS), soit une progression de 10,4 %.

Messages traités au Secrétariat général



Le Centre de commandement et de coordination et le Service opérationnel de l'information criminelle (OCIS) apportent un soutien actif aux B.C.N. : ils peuvent par exemple diffuser des messages demandant un complément d'information ou la confirmation d'éléments recueillis auprès de sources d'information publiques. C'est ainsi qu'en 2004, le CCC a envoyé 9 403 messages, soit une progression de 11,6 % par rapport à l'année précédente.

Les Cellules de crise

A la suite d'une expérience initiale dans le domaine du soutien d'urgence au cours de l'année 2003, le Secrétariat général a défini deux types d'assistance pouvant être apportés en cas d'événement grave à la demande d'un pays membre d'Interpol :

- > une assistance en matière de coordination et de gestion, le CCC faisant office de point central de contact pour les services chargés de l'application de la loi ;
- > le déploiement de personnel spécialisé du Secrétariat général ou d'autres structures, selon les besoins, dans la région concernée.

Interpol a proposé l'aide de Cellules de crise à de nombreuses reprises au cours de l'année. Il est cependant à noter que l'intervention des Cellules de crise est strictement fonction de l'évaluation faite par les autorités nationales de la situation et des besoins qui en découlent. En 2004, des Cellules de crise ont été envoyées dans les pays suivants : en Espagne, après les attentats à la bombe commis par des terroristes le 11 mars dans des trains de banlieue ; en Ouzbékistan, après les attentats terroristes commis à Tachkent en mars et juillet ; au Bangladesh, après des attentats à la grenade commis en août à Dhaka, au cours d'un rassemblement politique.

L'intervention d'une Cellule de crise à la suite des attentats commis en Ouzbékistan a eu pour résultat une augmentation de 400 % des communications d'informations liées au terrorisme par les services de la région.

L'identification des victimes de catastrophes

Après une catastrophe de grande ampleur, il peut arriver qu'un pays ne dispose pas de tous les moyens nécessaires pour pouvoir faire face à la gestion de très nombreuses pertes humaines. Dans de tels cas, le CCC propose une assistance opérationnelle aux pays membres, incluant la mobilisation et la coordination d'équipes d'identification nationales.

L'assistance apportée à la suite du tsunami

Immédiatement après la diffusion des premières informations concernant le tsunami engendré par le séisme survenu en Asie le 26 décembre 2004, le CCC a alerté la hiérarchie du Secrétariat général, qui a mis sur pied la plus importante opération de coordination de l'assistance en matière d'identification des victimes de catastrophes de toute l'histoire d'Interpol, la plus grande partie des activités se déroulant en 2005.

Mars 2004 :
Tachkent - explosion & fusillade

Juillet 2004 :
Tachkent - explosions

Mars 2004 :
**Madrid - attentats à la bombe
dans des trains de banlieue**

Août 2004 :
Dhaka - attaque à la grenade

Décembre 2004 :
Tsunami en Asie (IDVIC)

LES CELLULES DE CRISE

DOMAINES DE CRIMINALITÉ PRIORITAIRES

Les cinq domaines de criminalité prioritaires d'Interpol sont la sûreté publique et le terrorisme, les stupéfiants et la criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, la criminalité financière et liée aux technologies de pointe, et les malfaiteurs en fuite.

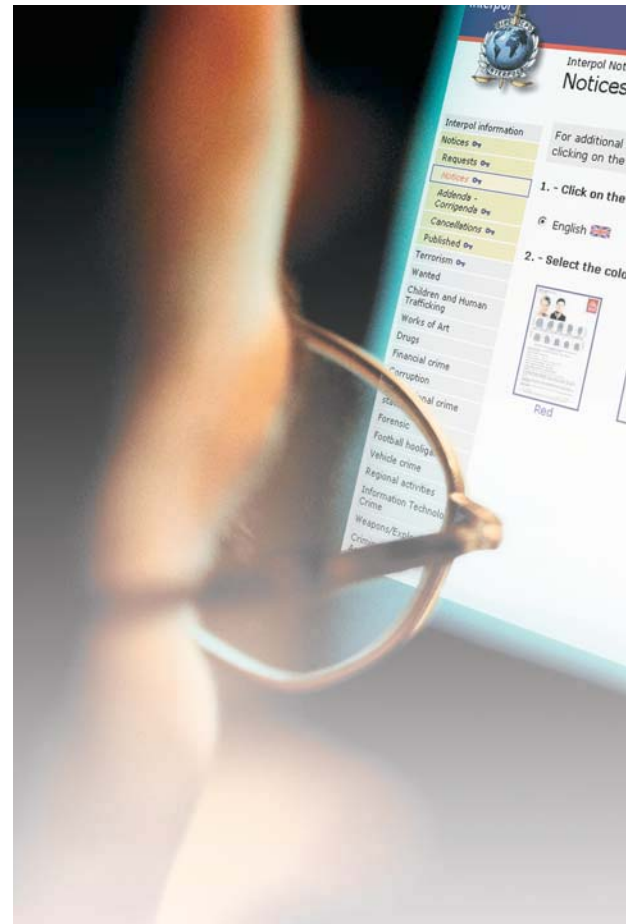
Sûreté publique et terrorisme

Dans ce domaine, l'activité d'Interpol est principalement de deux types : le soutien opérationnel en matière d'enquêtes dans le cadre du Projet « Fusion », et les activités de prévention généralement menées en collaboration avec d'autres organisations.

Le Projet « Fusion »

« Fusion » est un projet-cadre ayant pour but d'identifier les groupes terroristes en activité ainsi que leurs membres, et d'analyser les informations recueillies afin d'aider la communauté des services chargés de l'application de la loi, ses principaux partenaires dans le domaine de la sécurité et les services de renseignement.

Le recueil de toujours plus d'informations à caractère nominatif demeure une priorité pour les activités de police qui constituent la mission fondamentale d'Interpol. Le nombre de noms de terroristes présumés enregistrés dans la base de données au cours de l'année a doublé, atteignant 3 608. En 2004, 117 pays ont participé au Projet Fusion, et le réseau mondial d'officiers de contact est passé à près de 200 membres.



Initiatives de portée mondiale dans le cadre du Projet « Fusion »

Ces initiatives visent à mettre en place des bases de données internationales sécurisées contenant des informations sur les organisations terroristes, sur leurs méthodes et sur leurs membres. Elles visent également à analyser les informations recueillies afin de faciliter la mise en œuvre des mesures propres à déstabiliser et démanteler les organisations criminelles jouant un rôle central dans le financement ou le soutien d'activités terroristes.

Dans le cadre de ce travail est tenue à jour une base de données relative aux individus signalés par les pays membres comme ayant suivi ou dispensé un entraînement dans des camps installés par des terroristes dans le monde entier. Il s'agit également d'identifier les organisations criminelles apportant un appui logistique aux organisations terroristes, par exemple en leur procurant des documents d'identité et de voyage.

Terroristes présumés enregistrés dans les bases de données d'Interpol



Un travail important est en outre effectué sur les enquêtes relatives à la collecte et aux transferts de fonds via des circuits parallèles aux fins du financement de groupes terroristes par des activités criminelles telles que les escroqueries aux cartes de crédit, la contrefaçon, le trafic de drogues ou d'autres types de trafic.

Pour faire suite à des suggestions de pays participant au Projet « Fusion », des projets régionaux ont été mis en place, utilisant la même méthodologie de base mais portant sur les activités terroristes dans une région géographique donnée.

Les activités visant à prévenir le terrorisme

Un grand projet sur le bioterrorisme a été lancé en 2004 grâce à une subvention de près de 1 million d'USD de la fondation Alfred P. Sloan. Outre son objectif de sensibilisation, ce projet vise à mettre en place des programmes de formation destinés aux policiers, à inciter à l'application de la législation existante, à promouvoir l'élaboration de nouvelles législations et à encourager la coopération interservices. Ce programme inclut notamment l'organisation d'une grande conférence internationale en 2005, ainsi que celle d'une série de formations régionales.

Le Projet Geiger a pour objectif de fournir des renseignements aux services chargés de l'application de la loi et aux organes de réglementation, afin d'aider à empêcher les vols de matières radiologiques et à identifier les risques, les tendances du phénomène et les méthodes employées par les terroristes cherchant à confectionner des « bombes sales ».

Un projet commun avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a pour but de mettre à disposition des informations sur le rôle des organisations internationales en cas d'accident radiologique. Interpol travaille également avec le Réseau de l'Union européenne pour la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit de l'environnement (IMPEL), afin d'évaluer l'ampleur des transports transfrontières de déchets dangereux et de coordonner l'action des services chargés de l'application de la loi à cet égard.

Un projet de formation mené en commun par Interpol et l'*Environmental Protection Agency* des Etats-Unis vise à améliorer les compétences en matière d'enquêtes sur les atteintes majeures à l'environnement et de poursuites des auteurs de ce type d'infractions.

L'Opération CRIT, menée en collaboration avec le ministère de l'Énergie des Etats-Unis et le B.C.N. de ce pays, a pour objectif de fournir aux agents des services chargés de l'application de la loi qui sont les premiers à intervenir l'équipement et la formation nécessaires pour détecter les menaces radiologiques.

Le système IWETS (*International Weapons and Explosives Tracking System*) est conçu pour répondre aux besoins pratiques des policiers de terrain. Un guide de l'utilisateur et des consignes sur la manière de procéder ont été élaborés, et certains changements importants ont été opérés en 2004, afin de mieux répondre aux besoins des services de police.



Stupéfiants et criminalité organisée

Stupéfiants

Interpol travaille en étroite collaboration avec les services chargés de l'application de la loi du monde entier pour les aider à mettre au jour et analyser les activités en matière de trafic de drogues et les mouvements des fonds issus de ces activités.

Cocaïne

Le Desk Cocaïne d'Interpol étudie les organisations criminelles impliquées dans le trafic de cocaïne en recueillant et en analysant des renseignements. En 2004, Interpol a publié un rapport mondial sur le trafic de cocaïne mettant en évidence les saisies et les nouvelles tendances.

L'opération Veronica a concerné un nouvel itinéraire de trafic de cocaïne entre le Togo (Afrique de l'Ouest) d'une part, et le Royaume-Uni, la France, la Suisse, l'Italie et les Etats-Unis d'autre part.

La base de données mondiale d'Interpol sur les logos figurant sur les emballages de cocaïne a été réorganisée en 2004, et plus de 100 nouveaux logos y ont été enregistrés. Les fabricants de cocaïne « personnalisent » souvent leurs produits en apposant des logos distinctifs sur les emballages.

Héroïne

Interpol s'intéresse particulièrement aux organisations criminelles se livrant au trafic d'héroïne en Asie centrale et sur trois grands itinéraires : la « Route de la soie », la « Route du Nord » et la « Route des Balkans ».

Interpol travaille en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour mettre en place un Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale (CARICC). Ses excellentes relations avec les services de lutte antidrogue d'Asie centrale et les officiers de liaison pour les drogues de la région ont conduit à la mise en

place d'un réseau d'enquêteurs qui recueillent et échangent des renseignements et participent à un grand nombre d'initiatives multilatérales.

Substances psychotropes

En 2004, des préparatifs étaient en cours en vue de l'instauration d'une coopération transfrontalière entre l'Afghanistan et les pays voisins et de la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités d'échange d'informations sur les laboratoires de fabrication de drogues et sur les stocks de drogues en Afghanistan. Ce groupe de travail, auquel participeront Interpol, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'Organisation mondiale des douanes, élaborera également une stratégie visant à améliorer le contrôle des importations de précurseurs chimiques en Afghanistan et à renforcer la coopération dans la région.

Au cours de l'année 2004, des formations internationales Interpol sur les drogues de synthèse ont été organisées à Cuba et en Thaïlande. Il en est résulté un élargissement du réseau de contacts régionaux et une notable augmentation de l'échange de messages.



Criminalité organisée

Interpol est résolument engagé dans la lutte contre la criminalité organisée sur un certain nombre de fronts, parmi lesquels la mise en œuvre opérationnelle de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée. Interpol s'emploie à promouvoir l'utilisation de ses moyens de communication pour l'échange et le recueil d'informations, dans le but de fournir un soutien aux pays membres lors des opérations internationales.

En 2004, des policiers de l'équipe ont travaillé sur la criminalité organisée en Europe de l'Est dans le but de perfectionner les méthodologies de lutte contre les réseaux criminels de la région.

Une nouvelle méthodologie interservices de traitement des messages et des affaires a par ailleurs été élaborée, visant à détecter des indices d'activités relevant de la criminalité organisée restées jusqu'ici inconnues des services chargés de l'application de la loi. L'objectif est d'organiser des opérations avec les pays membres en vue de surveiller les groupes internationaux se livrant à la criminalité organisée et d'enquêter sur ces groupes.



Trafic d'êtres humains

Protection de l'enfance

L'année 2004 a été marquée par une avancée de la coopération internationale en matière d'identification des victimes. Des policiers chargés d'enquêtes de 14 pays collaborent désormais quotidiennement dans ce domaine. Le *National Center for Missing and Exploited Children* des Etats-Unis apporte lui aussi une importante contribution aux activités concernées.

Au cours de l'année, Interpol a participé à un certain nombre de réunions relatives à l'organisation d'une nouvelle initiative d'analyse des images. Certains des pays participants ayant peu d'expérience dans le domaine de l'identification des victimes ou de l'analyse des images, il a été convenu que l'unité du Secrétariat général chargée de la protection de l'enfance analyserait les images saisies au cours de la phase opérationnelle de cette initiative.

Interpol participe également au projet du G8 visant à développer une base de données internationale d'images, ainsi qu'aux réunions de la *Virtual Global Task Force*, dans le but de constituer un groupe de travail international dont la tâche sera de lutter contre la diffusion de pédopornographie sur Internet.

En 2004, trois formations ont été organisées (en Croatie, en Afrique du Sud et à Hong Kong) sur le thème des technologies de l'information facilitant la perpétration d'infractions dont sont victimes les enfants.

Trafic de migrants

Le principal souci demeure l'implication des organisations criminelles dans le trafic de ressortissants asiatiques. Le projet Bridge a adopté une démarche opérationnelle visant à faciliter le recueil efficace de renseignements sur ces organisations. Ce projet a également pour objectif de définir les tendances et modus operandi nouveaux susceptibles de se propager dans d'autres pays.

Les pays participants bénéficient d'un soutien en matière d'analyse dont le but est de mettre en évidence les liens existant entre des enquêtes menées dans différents pays et d'identifier les responsables des filières internationales de trafic. A la suite de la 7^{ème} Réunion du Groupe de travail sur le projet Bridge, des rapports d'analyse présentant la structure des organisations concernées, les itinéraires et les modus operandi du trafic ont été diffusés aux pays participants.

Trafic de femmes aux fins d'exploitation sexuelle

En 2004, le Groupe de travail Interpol sur la traite des femmes aux fins d'exploitation sexuelle a diffusé son premier rapport d'analyse, dans lequel il indiquait les pays européens les plus concernés par le trafic des femmes originaires d'Europe de l'Est. Ce travail a été élargi à l'Afrique, où un projet a été lancé.

Le réseau de contacts, qui a continué à s'étendre, compte maintenant des correspondants dans plus de 50 pays. On a enregistré une croissance régulière de l'échange d'informations entre les services chargés de l'application de la loi et le Secrétariat général.



Criminalité financière et liée aux technologies de pointe

Criminalité liée à la propriété intellectuelle

Interpol assure la coordination du Groupe d'action contre la criminalité liée à la propriété intellectuelle (IIPCAG). Ce groupe, en plein développement, rassemble des services chargés de l'application de la loi, des organisations internationales et des organismes représentatifs des secteurs d'activité économiques.

En 2004, l'Unité « Criminalité liée à la propriété intellectuelle » d'Interpol a mis en place un dispositif opérationnel visant à faciliter et coordonner au niveau régional la lutte contre la criminalité transnationale liée à la propriété intellectuelle. La première opération a été organisée en novembre 2004 en Amérique du Sud, dans la « zone des trois frontières » située entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay.

Suite à ce projet, un CD-ROM de formation a été élaboré dans les quatre langues officielles d'Interpol, et les capacités opérationnelles du Secrétariat général ont continué à se renforcer.

Escroqueries financières

La base de données principale d'Interpol contient des informations sur environ 14 000 affaires d'escroquerie financière. L'activité s'est concentrée sur les escroqueries à l'investissement, en vue de fournir une aide opérationnelle et d'assurer la coordination dans les enquêtes internationales sur des affaires complexes intéressant plusieurs pays. L'analyse a mis en évidence des liens entre des individus et des sociétés dans plusieurs affaires différentes d'escroqueries ayant concerné de nombreux pays.

Des messages d'alerte ont été élaborés et diffusés dans la partie publique du site Web d'Interpol, formulant des recommandations à l'usage des particuliers, qui sont mis en garde contre les escroqueries aux avances de frais dites « escroqueries d'Afrique de l'Ouest », les escroqueries à la loterie et, à la suite du tsunami, les escroqueries à l'aide aux victimes et à la reconstruction.

Les sites Internet de vente aux enchères continuent à être un sujet de préoccupation. Des recommandations et des conseils ont été dispensés aux entreprises du secteur privé, afin de les encourager à informer leurs clients des risques de vol d'identité et des fraudes qui pouvaient en découler. Des messages de mise en garde ont rapidement fait leur apparition sur les sites Web des sociétés contactées.

Viruses
Worms
Hackers...

High Tech Crime Unit

Cyber Crime is Real Crime

Criminalité liée aux technologies de l'information

Interpol a placé au nombre de ses priorités une nouvelle initiative en matière de formation et de normes opérationnelles aux fins du renforcement des moyens d'enquête dans le domaine de la criminalité liée aux technologies de l'information. Ce programme comporte les activités suivantes :

- > Promotion et harmonisation des bonnes pratiques en matière de formation aux techniques d'enquête dans le domaine de la criminalité liée aux technologies de l'information.
- > Coordination et communication entre les organisations et les membres d'Interpol, afin d'encourager la diffusion des programmes de formation aux enquêtes dans le domaine de la criminalité liée aux technologies de l'information.
- > Création et mise à jour régulière d'une base de données destinée aux services chargés de l'application de la loi, portant sur les formations disponibles, et accessible par l'intermédiaire de la partie sécurisée du site Web et du système I-24/7 d'Interpol.
- > Evaluation et perfectionnement du manuel existant sur la criminalité liée aux technologies de l'information.

En 2004, trois programmes de formation ont été organisés en Europe, et le premier atelier de formation des formateurs pour la région Asie et Pacifique Sud s'est tenu à Séoul (Corée).

Blanchiment de fonds et financement du terrorisme

En 2004, Interpol a déployé beaucoup d'énergie pour se faire mieux connaître des milieux financiers internationaux, en participant à des conférences et à des programmes importants. Un groupe de travail sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme a été créé avec des membres de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Fonds monétaire international (FMI), etc. Interpol a créé ce groupe de travail dans

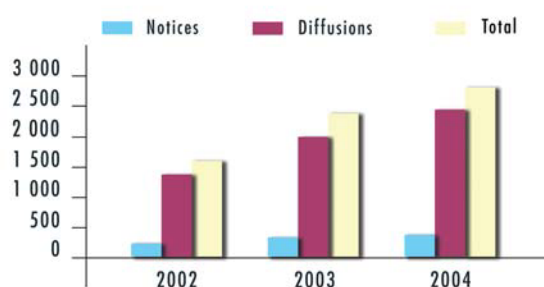
l'objectif de coordonner ses initiatives de lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme avec celles des autres organisations oeuvrant dans le même domaine.

Malfaiteurs en fuite

La Sous-direction de Soutien aux enquêtes sur les malfaiteurs en fuite (FIS) du Secrétariat général est une équipe de policiers et de juristes dont la mission consiste à apporter une assistance aux enquêtes internationales importantes relatives à des malfaiteurs en fuite. Son activité porte plus particulièrement sur les groupes, sur les affaires intéressant plusieurs pays et sur la recherche de nouveaux éléments dans les affaires qui piétinent.

La Sous-direction FIS est responsable du système des notices internationales d'Interpol, et s'emploie à améliorer les services fournis aux pays membres pour ce qui est de la localisation et de l'arrestation des malfaiteurs en fuite, ainsi que des questions liées.

Arrestations opérées à la suite de la publication de notices ou de diffusions



En 2004, près de 3 000 individus faisant l'objet de notices ou de diffusions Interpol ont été arrêtés.

ANALYSE CRIMINELLE

Les analystes d'Interpol ont entrepris un certain nombre de projets stratégiques et opérationnels pour le compte des pays membres.

Sur le plan opérationnel, ils ont apporté leur contribution dans les domaines suivants : terrorisme et financement du terrorisme, drogues, escroqueries et immigration illégale. Ils ont également apporté un soutien en matière d'analyse à un certain nombre de Cellules de crise Interpol.

Sur le plan stratégique, les analystes ont mené à bien diverses évaluations sur le trafic de migrants, notamment dans le cadre de l'initiative commune Interpol-Europol sur le trafic de migrants dans les pays de Méditerranée orientale (EMED). Ils ont également entrepris des évaluations sur la menace que représentent les groupes et réseaux fondamentalistes radicaux et diverses autres évaluations en relation avec des questions d'ordre public.

La Sous-direction de l'analyse criminelle a par ailleurs poursuivi son travail de formation dans le cadre de séminaires de sensibilisation destinés à des responsables de police et de stages de deux semaines destinés aux pays membres et organisés dans les régions, pour une plus large participation.

ACTIVITÉS D'INTERPOL DANS LES RÉGIONS

En 2004, une restructuration a eu lieu au Secrétariat général afin d'apporter aux B.C.N. et aux bureaux régionaux un appui mieux ciblé. Pour des raisons de commodité pratique, cinq régions ont été créées : Afrique, Amériques, Asie et Pacifique Sud, Europe, et enfin, Moyen-Orient et Afrique du Nord. Chaque région bénéficie d'un service au Secrétariat général et d'un ou plusieurs Bureaux sous-régionaux, également appelés « bureaux régionaux ».

Faisant structurellement partie du Secrétariat général bien que physiquement installés dans les régions d'Interpol, ces bureaux sont actuellement au nombre de cinq : Abidjan, Harare et Nairobi en Afrique, Buenos Aires et San Salvador dans les Amériques. Il existe également un bureau de liaison Interpol (LOBANG) à Bangkok, qui s'occupait autrefois uniquement des affaires de stupéfiants, mais qui sert essentiellement aujourd'hui de bureau régional pour l'Asie.

Afrique

L'une des fonctions essentielles du service Afrique d'Interpol consiste à apporter un appui et une aide aux fins de l'élaboration de cadres juridiques régionaux pour la coopération policière. Pour ce faire, une coopération directe s'est instaurée avec les structures régionales compétentes.



1 966 véhicules automobiles déclarés volés par l'Afrique du Sud ont été retrouvés dans 38 pays différents

Afrique centrale

- > Une convention sur la création d'un centre de formation spécialisé dans les enquêtes criminelles a été ratifiée par le Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) à Libreville (Gabon), en mai 2004.
- > Un projet de convention entre les pays représentés au CCPAC dans le domaine de la lutte antiterroriste a également été ratifié en mai à Libreville.

Afrique de l'Ouest

- > Un projet de convention sur la lutte antiterroriste entre les pays représentés au Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO) a été ratifié à Abuja (Nigéria) en septembre 2004.
- > Un protocole portant création d'un bureau de renseignement criminel et d'investigation au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été adopté et ratifié à Abuja en septembre 2004.
- > Un projet de guide juridique aux fins de la coopération policière a été élaboré par les pays du CCPAO.

Cinq formations ont été organisées à l'intention des fonctionnaires des B.C.N. et des services chargés de l'application de la loi d'Afrique subsaharienne. Ces cours, dispensés en anglais ou en français, ont eu lieu au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Afrique du Sud et au Soudan.

B.S.R. de Nairobi - Afrique de l'Est

Le B.S.R. continue d'assurer le secrétariat du Comité des chefs de police d'Afrique de l'Est (EAPCCO), et l'année 2004 a été marquée par une réelle avancée de l'initiative visant à faire de ce bureau un centre de formation régional sur un ensemble de techniques d'enquête criminelle. En 2004, ce B.S.R. a été particulièrement actif dans un certain nombre de domaines présentant une importance particulière pour les services chargés de l'application de la loi de la région.

Véhicules volés - Le « *Clearance Certificate* » de l'EAPCCO a pour but d'empêcher la réimmatriculation des véhicules volés et d'accroître l'utilisation dans la région de la base de données sur les véhicules volés. Le « *Clearance Certificate* » a été approuvé en septembre 2004 et devrait être mis en place à l'issue d'une formation, organisée en 2005 en Tanzanie avec le soutien financier du Secrétariat général.

Vol de bétail - Une aide financière a été accordée par l'Institut des études de sécurité (IES) pour la tenue au cours de l'année de trois réunions régionales sur les mesures à prendre pour lutter contre le vol de bétail. Suite à ces réunions, une série de mesures préventives a été adoptée, et un programme de mise en œuvre a été élaboré.

Armes légères et portatives - Le B.S.R. travaille en collaboration avec le Secrétariat de l'EAPCCO à Nairobi en vue d'organiser à l'intention des fonctionnaires des services chargés de l'application de la loi de tous grades une formation sur les mesures à prendre à l'échelle régionale et internationale concernant les armes à feu, les techniques d'investigation et la formation de formateurs.

B.S.R. d'Abidjan - Afrique de l'Ouest

Malgré la situation politique difficile qu'a connue la Côte d'Ivoire en 2004, le B.S.R. d'Abidjan a continué à fonctionner le plus normalement possible, ses activités étant toutefois réduites en fonction des circonstances. Le B.S.R. a assuré le secrétariat des deux organisations des chefs de police suivantes : le CCPAC et l'OCCPAO.

Une nouvelle initiative a été lancée en 2004 visant à s'attaquer aux filières d'immigration clandestine de l'Afrique vers l'Europe. Une première réunion internationale ayant vu la participation de représentants d'une trentaine de pays a eu lieu en septembre.

B.S.R. de Harare - Afrique du Sud

En 2004, le B.S.R. de Harare a déménagé dans un autre bâtiment Interpol et a été raccordé au système I-24/7. Il continue d'assurer le secrétariat de l'Organisation de coopération régionale des chefs de police d'Afrique australe (SARPCCO), qui fut la première organisation régionale de chefs de police en Afrique, et a évolué pour devenir une entité influente dans le domaine de l'application de la loi dans la région.

Les initiatives prises en 2004 sont notamment les suivantes :

Armes légères et matériels connexes - Mise en œuvre du protocole de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDAA) , qui vise à résoudre le problème des armes légères illicites, à l'origine de la plupart des infractions violentes commises dans la région.

Centre d'alerte rapide pour l'Afrique australe dans le domaine du terrorisme - Ce projet pilote a pour but de suivre l'évolution de la situation régionale en ce qui concerne le terrorisme, et de servir de centre d'alerte rapide.

Opération Mhakure - La SARPCCO participe à une opération conjointe avec la police d'autres pays de la région visant à localiser et à retrouver des véhicules volés. Le B.S.R. prête son concours en jouant un rôle de coordination et de liaison pour les pays participants.

Amériques

L'objectif premier du service Amériques d'Interpol est d'apporter un appui aux activités régionales et nationales de lutte contre la criminalité en offrant toute une gamme de services opérationnels et administratifs.

Opération Andes II - Il s'agit de la seconde partie d'une opération menée conjointement par Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui réunit des fonctionnaires de police et des douanes dans la lutte contre le trafic de précurseurs chimiques.

Accord de coopération entre Interpol et la Conférence douanière inter-caraïbe – Les Caraïbes constituent un itinéraire très emprunté pour l'acheminement de la cocaïne par voie maritime et aérienne vers les Etats-Unis et l'Europe, et sont donc une cible de première importance dans le cadre de la lutte antidrogues.

Le service Amériques participe activement à l'élaboration des formations organisées par Interpol, les Nations Unies et la Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues (CICAD). L'objectif est de mettre sur pied une série de formations consacrées à la répression du trafic illicite d'armes légères dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En 2004, une formation de formateurs a eu lieu au Costa Rica, au Brésil et au Pérou.

B.S.R. de Buenos Aires - Amérique du Sud

Ce B.S.R. a continué d'intensifier ses relations avec les B.C.N. de la région. La poursuite des formations destinées aux fonctionnaires du B.S.R. a été une priorité, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques et l'utilisation du système I-24/7 et des services qu'il offre.

D'autres initiatives ont été entreprises, dont les suivantes :

Opération Jupiter - Son objectif est de lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle en instaurant des partenariats entre les entreprises privées et la police en Argentine, au Brésil et au Paraguay, avec l'aide de l'unité

d'Interpol chargée de la criminalité liée à la propriété intellectuelle.

Opération Amazon - Vise à enquêter sur la présence éventuelle de membres de mouvements islamistes radicaux en Amérique latine.

B.S.R. de San Salvador - Amérique centrale

Ce B.S.R. a continué de se développer avec l'arrivée de deux nouveaux officiers de liaison, mis à disposition l'un par El Salvador, l'autre par le Pérou. Cette augmentation des effectifs a déjà permis d'élaborer un programme de travail plus ambitieux pour 2005, qui comprend des réunions sur les bandes organisées, le trafic de véhicules volés, le terrorisme en Amérique centrale et la formation I-24/7.

Réunion stratégique sur I-24/7 – Les Chefs des B.C.N. de Belize, du Costa Rica, de Cuba, de la République dominicaine, de El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua et du Panama sont convenus d'un plan d'assistance mutuelle pour l'installation du système I-24/7 dans leurs pays.

Projet RECSI – Il s'agit d'un projet régional visant à mettre en place en Amérique centrale un réseau d'informations sur les véhicules volés et retrouvés, ce qui suppose que les services de police chargés de lutter contre le vol de véhicules des pays suivants : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama, puissent bénéficier de l'accès à I-24/7. Le B.S.R. de San Salvador a, en collaboration avec le personnel du Secrétariat général, fourni une aide technique.

Formation I-24/7 – C'est en 2004 qu'a été organisée la première formation à l'intention des fonctionnaires des B.C.N. de Belize, du Costa Rica, de Cuba, de République dominicaine, de El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua et du Panama.

Asie et Pacifique Sud

Les fonctionnaires du service Asie et Pacifique Sud d'Interpol ont joué un rôle de liaison et prêté leur concours dans un grand nombre d'enquêtes auxquelles participaient les B.C.N. des pays membres d'Asie et du Pacifique Sud.

Bureau de liaison de Bangkok (LOBANG)

Le Bureau de liaison de Bangkok a vu en 2004 son effectif se renforcer considérablement, avec l'arrivée de nouveaux fonctionnaires mis à disposition par l'Australie, la Chine et la Corée. L'une des fonctions essentielles de ce bureau est de servir de point de coordination en Asie pour les initiatives dirigées par le Secrétariat général.

Groupe de travail sur la criminalité liée aux technologies de l'information – En décembre 2004, la 6^{ème} réunion du Groupe de travail sur la criminalité liée aux technologies de l'information pour l'Asie et le Pacifique Sud a eu lieu à Bangkok. Elle était organisée conjointement par le LOBANG et le Département des enquêtes spéciales du ministère de la Justice thaïlandais.

Groupe de travail sur les escroqueries aux documents d'identité – Le LOBANG ainsi que les antennes de services chargés de l'application de la loi étrangers installées à Bangkok ont rejoint ce groupe de travail afin de déterminer l'ampleur des escroqueries aux documents d'identité trouvant leur origine en Thaïlande.

Suite à la catastrophe du tsunami qui a frappé la région fin décembre, le Bureau de Bangkok a facilité les démarches pour les pays membres envoyant des équipes d'identification des victimes en Thaïlande et a, avec le Secrétariat général, contribué à la création d'un centre de coordination des opérations d'identification à Phuket.



Europe

La 33^{ème} Conférence régionale européenne s'est tenue à Kiev (Ukraine), et quatre réunions du Comité européen d'Interpol ont eu lieu au cours de l'année. La réunion annuelle des officiers de contact européens – à laquelle 34 des 46 pays européens étaient représentés – a été organisée en septembre 2004. Lors de la conférence, un rapport final sur le programme d'évaluation croisée et d'échange des bonnes pratiques a été présenté. L'équipe d'évaluation a formulé 48 recommandations, dont la plupart concernent les normes relatives à la mise en place d'une permanence 24 heures sur 24 et au traitement des messages.

Le service Europe d'Interpol a considérablement renforcé sa coopération avec d'autres organisations régionales et internationales – comme par exemple la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), le Groupe de travail sur la criminalité organisée dans la région de la Baltique, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Communauté des Etats indépendants, la Task Force des Chefs de police de l'Union européenne, la Commission européenne et Europol –, en les conviant et en participant à des conférences, réunions, groupes de travail et projets.

Projet CARDS Interpol/Union européenne – Ce programme de la Commission européenne, dont l'objectif était de moderniser les B.C.N. de cinq pays des Balkans, a pris fin en 2004.

Pendant les deux années qu'a duré le projet, le Secrétariat général a apporté une contribution directe en évaluant les besoins, en fournissant et installant des équipements, et en dispensant des formations dans les cinq pays bénéficiaires.

Appui lors des manifestations sportives internationales – Des représentants d'Interpol ont été envoyés au championnat de football de l'Euro 2004 au Portugal, ainsi qu'aux Jeux olympiques de 2004 à Athènes, pour fournir toute une gamme de services visant à renforcer la coopération et la communication entre les services chargés de l'application de la loi.

Base de données sur la criminalité maritime – Une étude de faisabilité sur la création d'une base de données relative aux navires et conteneurs utilisés pour se livrer à des activités illicites a été réalisée, en étroite collaboration avec des analystes en données criminelles. Fin 2004, 42 pays avaient répondu à un questionnaire, et le rapport final devrait être présenté début 2005.

Afrique du Nord et Moyen-Orient

La quatrième formation régionale à l'intention des fonctionnaires des B.C.N. d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a eu lieu au Caire (Egypte) en novembre 2004. Plus de 40 policiers représentant tous les B.C.N. de la région, sauf deux, étaient présents. Le Soudan et la Mauritanie assistaient pour la première fois à la formation.



RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET PUBLICATIONS

Médias

Les médias ont toujours montré un grand intérêt pour Interpol et ses activités. Grâce à la diffusion accrue de communiqués de presse ciblés et à l'établissement de bonnes relations de travail avec des rédacteurs et journalistes clés, des informations exactes ont été communiquées aux médias de manière plus efficace.

Plus de 800 demandes ont été adressées au Bureau de presse d'Interpol en 2004, dont une bonne partie émanant des grands organes de presse internationaux. Les journalistes peuvent aussi consulter une rubrique du site public spécialement créée à leur intention, dans laquelle figurent des conseils sur les façons d'utiliser au mieux le Bureau de presse d'Interpol et de trouver des informations utiles sur le site.

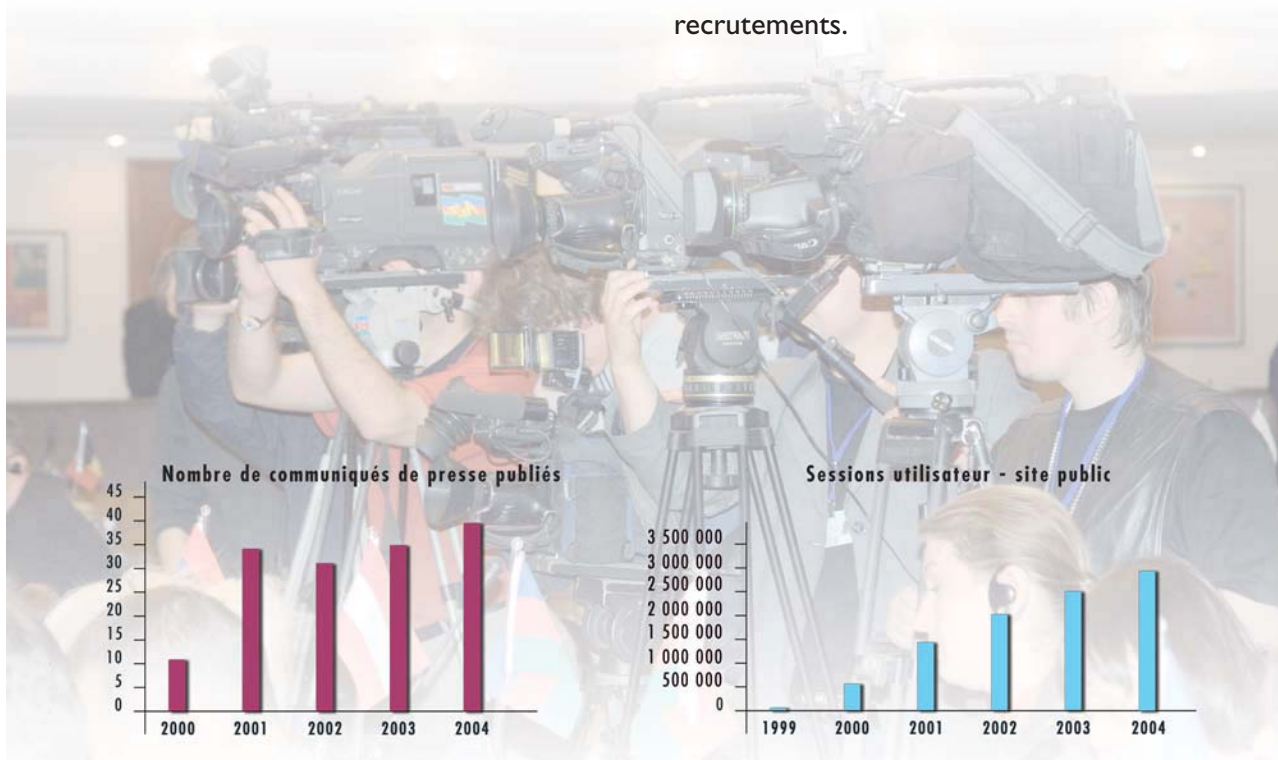
Les organes de presse contactent désormais Interpol de façon régulière, pour des commentaires ou des informations sur des affaires criminelles ou de terrorisme particulièrement marquantes.

Interpol est également cité régulièrement et favorablement dans les articles de la revue de presse effectuée quotidiennement par le Bureau de presse. Quelque 7 000 articles ont mentionné Interpol au cours de l'année, quoiqu'il convienne de demeurer vigilants relativement aux inexactitudes qu'il arrive aux médias de publier et de tout mettre en œuvre pour les rectifier.

Succès du site web

Les pages accessibles au grand public du site web constituent un moyen particulièrement efficace de répondre à la demande d'informations sur Interpol provenant de l'extérieur. Le site public a enregistré 2,8 millions de visites (sessions utilisateur), soit une augmentation de 12 % par rapport à 2003. Il a également enregistré 70,6 millions de « hits » (nombre de pages ou de graphiques chargés), soit une hausse de 40 % par rapport aux 50,6 millions de hits enregistrés l'année dernière.

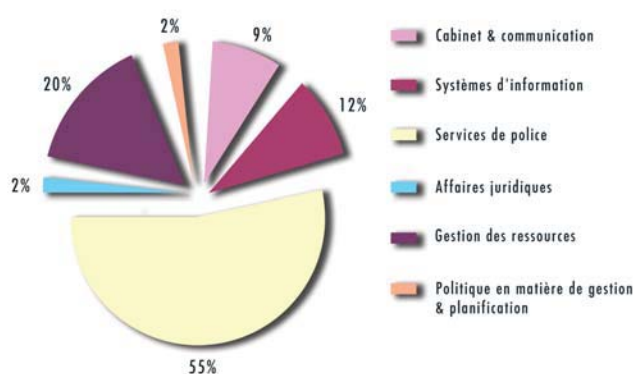
La durée moyenne des visites était de huit minutes, sensiblement la même qu'en 2003. Les pages de la partie à accès public les plus fréquemment consultées sont la page d'accueil, les pages consacrées aux personnes recherchées, celles sur le terrorisme et celles concernant les recrutements.



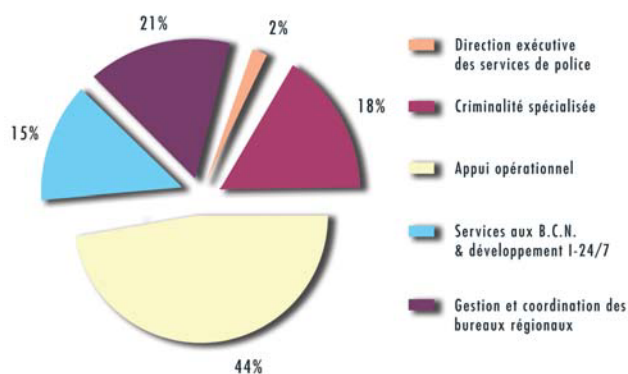
RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2004, 443 personnes, originaires de 81 pays différents étaient employées au Secrétariat général à Lyon, dans les B.S.R. et au bureau du Représentant spécial auprès des Nations Unies, dont 145 (33 % de l'effectif total) fonctionnaires mis à disposition et 20 (5 %) fonctionnaires détachés, c'est-à-dire pour lesquels Interpol prend tout ou partie des coûts à sa charge. Les 278 autres, soit 63 % de l'effectif, étaient des fonctionnaires sous contrat.

Répartition du personnel par type d'activité



Répartition du personnel des services de police par type d'activité



SYNTHÈSE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2004

COMPTE DE RESULTAT

2004

Produits		(en milliers d'euros)
Contributions statutaires		31 132
Contributions pour Bureaux sous-régionaux		584
Remboursements et autres sommes perçues		378
Produits financiers		551
Autres produits		1 643
Total Produits		34 288

Charges

Rémunérations	19 873
Autres charges de personnel	762
Charges de fonctionnement locaux	664
Maintenance	1 209
Dépenses de bureau	1 333
Missions et réunions	3 528
Charges de télécommunications	1 640
Prestations de services externes et autres dépenses liées	465
Pertes de change	31
Total Charges	29 505

Excédent de fonctionnement **4 784**

Programme d'investissement **2 150**

(systèmes informatiques et télécommunications, travaux au Secrétariat général et dans les B.S.R., projets relatifs à I-24/7 dans les B.C.N./les B.S.R.)

Excédent 2004 **2 634**

COMITÉ EXÉCUTIF (AU 31 DÉCEMBRE 2004)

Président

Jackie Selebi (Afrique du Sud), 2004-2008

Vice-président pour les Amériques

Michael J. Garcia (Etats-Unis), 2003-2006

Vice-président pour l'Asie

Prem Chand Sharma (Inde), 2003-2006

Vice-président pour l'Europe

Rodolfo Ronconi (Italie), 2004-2007

Délégués pour l'Afrique

Agathe Florence Lélé (Cameroun), 2003-2006

Mohamed Ibrahim Mohamed (Egypte), 2002-2005

Délégués pour les Amériques

Genaro Garcia Luna (Mexique), 2004-2005

Artura Herrera Verdugo (Chili), 2004-2006

Délégués pour l'Asie

Général Georges Boustani (Liban), 2003-2006

Hiroaki Takizawa (Japon), 2003-2006

Délégués pour l'Europe

Mireille Ballestrazzi (France), 2002-2005

Juris Jasinkevics (Lettonie), 2002-2005

Ken Pandolfi (Royaume-Uni), 2004-2006

BUREAUX RÉGIONAUX

Bureaux sous-régionaux

Amérique du Sud : Buenos Aires (Argentine)

Amérique centrale : San Salvador (El Salvador)

Afrique de l'Ouest : Abidjan (Côte d'Ivoire)

Afrique centrale et orientale : Nairobi (Kenya)

Afrique australe : Harare (Zimbabwe)

Bureau de liaison

Asie : Bangkok (Thaïlande)



Le Président sortant d'Interpol, M. Jesús Espigares Mira (2000-2004), à gauche, et le Secrétaire Général, M. Ronald K. Noble, au centre, félicitent le Président d'Interpol nouvellement élu, M. Jackie Selebi, lors de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale, à Cancún (Mexique)



Secretariat général d'Interpol
200, quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
France
Tel: +33 4 72 44 70 00
Fax: +33 4 72 44 71 63
E-mail: cp@interpol.int
Site web: www.interpol.int

